

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE comité national du rassemblement pour le dévéloppement secrétariat général du gouvernement

DECRET D/2023/_______/PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DES POSTES, DES TELECCOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu la Charte de la Transition;
- Vu la Loi N° 2015/018/AN du 13 Août 2015, relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée;
- Vu la Loi L/2016/036/AN du 28 Juillet 2016, Modifiant et Complétant certaines Dispositions de la Loi N° 2005/017/AN du 08 Septembre 2005, relative aux Services de la Poste;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique;
- Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat;
- Vu le Communiqué N°01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement du 05 Septembre 2021, portant Prise Effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité;
- Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre 2021, portant Prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 Septembre 2021;
- Vu le Décret D/2022/0548 /PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2022/0549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ; ;
- Vu le Décret D/2021/0245/PRG/SGG du 22 Décembre 2021, portant Attributions et Organisation du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique;
- Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 Août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret D/2022/388/PRG/CNRD/SGG du 20 Août 2022, portant Remaniement partiel du Gouvernement, et Nommant le Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique;







DECRETE ·

Article 1^{er}: Les Hauts Cadres dont les Noms et Prénoms suivent, sont nommés dans les fonctions suivantes au sein du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique:

- 1. <u>Conseiller Principal</u>: Monsieur Aly Cherif HAÏDARA, précédemment Responsable des systèmes Business Intelligence « Morgan Stanley » Banque d'Investissement à Montréal ;
- 2. <u>Conseillère chargée des Questions Économiques / Postales et de la Prospective</u>: <u>Madame Salématou CONDE</u>, précédemment Directrice nationale des TIC au Ministère des postes, et Télécommunication et de l'Économie Numérique.
- 3. <u>Conseillère chargée de mission</u>: Madame Hassatou Louba DIALLO, précédemment, Attachée de cabinet au Ministère de l'Urbanisme, de l'habitat et de l'Administration du territoire.

<u>Article 2</u>: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 25 JAN 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

